



La fédération UNSA Éducation revendique une négociation réelle sur la formation des enseignants

(Déclaration de l'Exécutif fédéral national du 9 février 2009)

La fédération l'UNSA Éducation :

- **rappelle sa condamnation de la réforme de la formation des personnels enseignants et d'éducation qui :**
 - ◆ conduit à réduire considérablement le niveau de compétences professionnelles acquises par les futurs enseignants avant leur prise de fonction ;
 - ◆ pose désormais de façon cruciale la question de la mixité sociale des futurs enseignants, dans la mesure où la durée totale des études va être entièrement à la charge des étudiants ;
 - ◆ assèche les viviers de recrutement avec des conséquences sociales et culturelles graves concernant en particulier les DOM ;
 - ◆ remet en cause, au profit d'un modèle reposant sur la concurrence entre universités, toute l'expérience acquise par les IUFM en matière de formation des enseignants au moment même où ils intégraient institutionnellement les universités et où s'amorçait un travail cohérent de reconnaissance de la formation au niveau master ;
 - ◆ remet en cause l'existence de la grande majorité de sites départementaux des IUFM et par voie de conséquence une formation initiale de proximité ainsi que la formation continue, notamment dans le premier degré ;
 - ◆ menace l'existence même d'un cadre de formateurs de terrains au profit d'un « compagnonnage » qui ne garantit aucunement les compétences requises en termes d'ingénierie de formation ;
 - ◆ vise essentiellement à récupérer les emplois des stagiaires, mais fait peser une lourde menace sur les personnels de formation, y compris les personnels Biatos des actuels IUFM dont l'apport est indispensable à l'organisation et au fonctionnement d'une formation de qualité ;
- **rappelle également son opposition à une mastérisation précipitée, sans cadrage national suffisant, sans prise en compte de l'ensemble des conséquences qu'elle entraîne ;**
- **exige dans l'immédiat :**
 - ◆ **un cadrage précis, reposant notamment sur une convention-cadre nationale** entre les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une part, de l'Éducation nationale d'autre part. Ce conventionnement doit permettre de régler l'ensemble des aspects concernant les étudiants (situation juridique, rémunération, frais, obligations...) ;
 - ◆ **un conventionnement académique sur ces bases** entre les recteurs, chanceliers des universités, représentants des ministres dans les académies, et les universités (ou le représentant qu'elles auraient mandaté à cet effet et qui pourrait être l'IUFM). Ces conventions doivent permettre d'assurer la cohérence et la continuité de formation entre la partie proprement universitaire et les stages sur le terrain. Elles doivent en outre, comme ce doit être le cas au niveau national, faire référence au cahier des charges des IUFM ;
 - ◆ **une clarification de la situation des étudiants en stage**, qu'il s'agisse de pratique accompagnée ou de responsabilité, sur la base notamment de conventions entre les universités et les rectorats ou inspections académiques (avec une déclinaison au niveau des circonscriptions d'IEN dans le premier degré), mais également entre les universités et les EPLE dans le second degré. Ces dispositifs doivent être conformes aux conventions cadres arrêtées aux niveaux ministériel et académique) ;
 - ◆ **la mise en place d'un dispositif de suivi** associant les représentants de personnels, au plan national comme au plan académique et/ou départemental ;
- **demande en conséquence que les deux ministères concernés (Enseignement supérieur et Recherche ; Éducation nationale) engagent ensemble une véritable négociation, globale et approfondie, avec l'ensemble des acteurs concernés par la formation des enseignants. Cette négociation doit viser à construire des parcours de formation cohérents** garantissant la maîtrise nécessaire des contenus académiques comme de l'ensemble des compétences professionnelles que le système éducatif est en droit d'attendre des futurs enseignants, conformément au cahier des charges des IUFM et au référentiel de compétences du métier d'enseignant.